

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINE représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**AEC 007-1015/15/CC**

**■ Approbation d'une convention opérationnelle d'objectifs, conclue avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise à jour du diagnostic agricole territorial dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

**DUFSV 15/12985/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions en faveur de la pérennisation de l'agriculture sur son territoire qui découlent de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire.

Dès 2004, cette démarche s'est inscrite dans un partenariat avec l'Etat, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, dans l'objectif de disposer d'un diagnostic permettant de mettre en évidence la situation de l'activité agricole sur le territoire de Marseille Provence Métropole et d'identifier les éléments d'un programme d'action visant à préserver et pérenniser cette activité, d'en définir les actions de soutien ou au contraire de mettre en évidence ses limites sur certaines parties du territoire dans une perspective de partage et de structuration de l'espace communautaire.

L'objectif alloué au diagnostic agricole a permis également à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, de poursuivre son implication sur le maintien et la pérennisation de son agriculture dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

L'expertise de la chambre d'agriculture en ce domaine et l'aide qu'elle est en mesure d'apporter à la Communauté urbaine pour mener à bien cet objectif de pérennisation de l'agriculture, conduisent d'évidence à accroître notre collaboration avec cette institution.

Rappelons qu'une convention cadre de partenariat avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été approuvée par l'assemblée communautaire, le 26 octobre 2012, pour permettre une collaboration avec cet organisme.

Ainsi une première convention opérationnelle d'objectifs, conclue avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été approuvée par l'assemblée communautaire le 26 octobre 2012 pour la mise en œuvre d'un schéma directeur agricole communautaire (SDAC).

Aujourd'hui, l'engagement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, doit s'appuyer sur des données récentes.

La mise à jour du diagnostic agricole, doit permettre l'intégration des dernières évolutions agricoles du territoire. Ces éléments de diagnostic seront un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement et de développement territorial au travers l'élaboration du PLUi.

Il convient par conséquent d'approuver la deuxième convention opérationnelle d'objectifs, conclue avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise à jour du diagnostic agricole territorial communautaire permettant de pérenniser l'activité agricole dans un souci d'aménagement et de structuration du territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Signé le 22 Mai 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Le coût de cette étude est évalué à 92 203,33 euros HT, dont la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole assurera le financement à hauteur de 80% soit 73 762,67 euros HT, et 20% seront pris en charge directement par la chambre d'agriculture soit 18 440,67 euros HT.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sollicitera auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'aide aux communes et aux EPCI pour l'aménagement et la gestion agricole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 relative à l'approbation de la convention d'intervention foncière (CIF) conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 relative à l'approbation de la convention d'aménagement rural (CAR) conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012, approuvant le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 octobre 2012 relative à l'approbation d'une convention cadre de partenariat, conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 octobre 2012 relative à l'approbation d'une convention opérationnelle d'objectifs, conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur agricole communautaire.
- La délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2013, approuvant l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association Terres en Villes.
- La délibération du Conseil de Communauté du 21 février 2014, approuvant les axes stratégiques et enjeux thématiques du schéma directeur agricole communautaire (SDAC).

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- les enjeux relatifs à la pérennisation de l'activité agricole sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole tant du point de vue économique, environnemental, paysager et de structuration du territoire communautaire ;
- la nécessité de mettre à jour le diagnostic agricole territorial pour permettre l'intégration des dernières évolutions agricoles du territoire.
- que la constitution d'un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement et de développement territorial au travers l'élaboration du PLUi, repose sur un partenariat avec l'expertise de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône dans ce domaine, notamment pour mener à bien les études.

**Signé le 22 Mai 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015**

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention opérationnelle d'objectifs ci-annexée, conclue avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise à jour du diagnostic agricole territorial dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le coût de cette étude est évalué à 92 203,33 euros HT, dont MPM assurera le financement à hauteur de 73 762,67 euros HT, et 20% pris en charge par la chambre d'agriculture soit 18 440,67 euros HT.

**Article 2 :**

Est sollicité le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, pour qu'une subvention au titre des fonds d'assistance aux communes et aux EPCI pour l'aménagement et la gestion agricole puisse être attribuée à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, à hauteur de 60% du montant total de l'étude.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout acte y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 et suivant de la Communauté urbaine : Nature 617 – Fonction 824 – Sous Politique C 120.

**Article 5 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée - Urbanisme  
PLUi - Aménagement communautaire

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire,

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 22 Mai 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015